# La contre-expertise plus nuancée qu'annoncé : Adama Traoré souffrait d'une cardiomégalie

06/07/2017 à 0h20

**Les résultats de la contre-expertise sur la mort d'Adama Traoré le 19 juillet 2016 ont fuité mardi soir dans la presse. Mais de manière partielle. Une lecture plus complète confirme qu'Adama Traoré a bien succombé à "un état asphyxique" mais révèle que celui-ci était lié à des maux dont souffrait le jeune homme.**

La mort d'Adama Traoré, survenue dans des circonstances polémiques lors de son interpellation par des gendarmes le 19 juillet 2016 à Beaumont-sur-Oise (Val d'Oise), reçoit de nouveaux éclairages. Les résultats de la contre-expertise de la mort du jeune homme de 24 ans, demandée à l'origine par le conseil de la famille, sont au centre des débats désormais. Ce mercredi soir, de nouveaux éléments viennent nuancer une première lecture parue dans la presse mardi soir. Conformément à ce qui avait été établi initialement, les médecins en charge de la contre-expertise ont bien écrit que "la mort est secondaire à un état asphyxique aigu, lié à la décompensation – à l'occasion d'un épisode d'effort et de stress". Mais comme le note à présent Libération sur son site internet, cette phrase se poursuivait ensuite, favorisant une meilleure compréhension du décès d'Adama Traoré.

**Adama Traoré souffrait de cardiomégalie**

Dans le document original, la dernière proposition était ainsi complétée: "lié à la décompensation – à l'occasion d'un épisode d'effort et de stress – d'un état antérieur

plurifactoriel associant notamment une cardiomégalie et une granulomatose systémique de type sarcoïdos”. Si le second mal correspond à une maladie inflammatoire habituellement sans gravité, le premier est une anomalie cardiaque (une augmentation du volume du coeur) potentiellement problématique. Le site du quotidien a demandé son avis à un ancien chef de service de pneumologie et de réanimation de l’hôpital parisien de la Pitié-Salpêtrière et expert judiciaire: “une cardiomégalie modérée ne peut pas en soi conduire à la mort, mais peut être le symptôme d’une maladie cardiaque plus grave. Ce qui pourrait nécessiter des explorations complémentaires”, a-t-il analysé.

Ce point est essentiel car, dans cette affaire, la famille du défunt et l’ancien procureur de Pontoise, aujourd’hui avocat général près la cour d’appel de Paris s’opposent notamment autour d’une déclaration du magistrat. Celui-ci avait assuré qu’Adama Traoré était mort du fait d'”une infection très, très grave” tandis que la famille évoquait une bavure des gendarmes. La contre-expertise a nié “tout état infectieux” mais a donc dévoilé l’existence d’un autre mal.
BFM TV